



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exportations

Question écrite n° 34007

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre du commerce extérieur sur la place de l'agroalimentaire français à l'export. Dans le contexte de dégradation de notre solde commercial déficitaire de 67 milliards d'euros en 2012, les industries agricole et agroalimentaire représentent un atout pour la balance commerciale française avec un excédent de 11,5 milliards d'euros en 2012. Ce solde résulte essentiellement de nos exportations de vins et spiritueux. Second exportateur mondial pour l'agroalimentaire en 2000 derrière les États-unis, la France occupe en 2013 le cinquième rang derrière les États unis d'Amérique, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Brésil. Un récent rapport sénatorial a mis en exergue la dispersion des moyens entre plusieurs ministères, quatre opérateurs (UbiFrance Sopexa, Adepta et FranceAgrimer) et un ensemble d'acteurs publics et privé. Selon ce rapport l'absence de stratégie commune ne semble ni garantir une utilisation optimale des crédits budgétaires, ni assurer une attractivité efficace de l'offre française. Ce rapport déplore également une culture insuffisante de l'export dans les filières agricoles. Face aux contraintes rencontrées par les entreprises, il recommande de simplifier le plus possible les procédures de certification sanitaires et vétérinaires. Il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette proposition sénatoriale.

Texte de la réponse

Depuis 2012, la France est le cinquième exportateur agroalimentaire mondial, derrière les États-Unis, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Brésil. Les exportations de produits agricoles et agroalimentaires représentent le 2^e excédent de la balance commerciale française avec 11,3 Mds € en 2013 (60,2 Mds € d'exportations et 48,9 Mds € d'importations), après l'aéronautique. Les trois-quarts de nos exportations (43,8 Mds €) sont majoritairement composées de produits transformés (produits des industries agroalimentaires). Les produits non-transformés (produits agricoles) représentent un quart de nos exportations (16,4 Mds €). Trois postes - les vins et spiritueux, les céréales et les produits laitiers - constituent environ 38 % du total des exportations de produits agricoles et agroalimentaires. Le marché de l'Union européenne concentre la majorité des exportations françaises (65 % des exportations de PAA en 2013). Face à la nécessité d'un dispositif public plus efficient de soutien aux exportations agroalimentaires, Sopexa et UbiFrance ont mis en place en 2010 un processus de programmation conjointe afin de coordonner leurs actions de soutien au développement des entreprises françaises à l'international dans le secteur agroalimentaire. Par ailleurs, les ministres chargés du commerce extérieur et de l'agriculture ont mandaté le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux et l'Inspection générale des Finances aux fins de réfléchir aux modalités d'un rapprochement entre UbiFrance et la Sopexa. Les conclusions de ces travaux sont attendues début 2015. Enfin, le développement, en cours, par le ministère chargé de l'agriculture, en lien avec FranceAgriMer, de la plateforme informatisée Expadon 2 permettra bientôt la gestion dématérialisée des certificats à l'exportation dans l'objectif de faciliter les exportations et l'accès aux informations des opérateurs.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34007

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Commerce extérieur

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 7991

Réponse publiée au JO le : [6 janvier 2015](#), page 68